



# Classes à Horaires Aménagés Musique

## Filière Voix

**Votre enfant aime chanter ?  
Il est sensible à l'art et à la musique ?**

Saisissez alors l'opportunité de l'inscrire dans un cursus CHAM (Classe à Horaires Aménagés Musique) qui lui permettra de développer le plaisir du chant choral tout en poursuivant sa scolarité !

Le Conservatoire à Rayonnement Départemental de Gap (établissement d'enseignement artistique classé par le Ministère de la Culture), en partenariat avec le Collège Centre (Education Nationale), propose aux collégiens de la 6ème à la 3ème, à travers la pratique du chant choral, un enseignement artistique renforcé sur les horaires du temps scolaire.

*Avant de vous engager, il est important de mesurer que combiner le parcours musical et le travail scolaire implique un réel investissement de la part de l'élève. En contrepartie, la participation à de nombreux concerts offre aux adolescents un enrichissement ainsi que l'occasion de vivre une expérience unique.*

### Les dates 2024 à noter

#### Janvier

Pré-inscriptions obligatoires sur le site du Collège Centre et retrait des dossiers

#### 22 mars

Retour des dossiers

#### 05 avril

Auditions au collège Centre

### Contacts

#### Accueil Conservatoire

04.92.53.25.41

**Directeur :** Jean-Pierre Moutot

**Professeur de chant :** Roland Vendroux

#### Collège Centre

04.92.52.55.40.

ce.0050010j@ac-aix-marseille.fr

**Principal :** Bruno Martin

**Professeure d'éducation musicale et chant choral :** Marie-Eve Favre



## Objectifs du cursus et Informations pratiques

Le dispositif CHAM permet aux enfants de développer des capacités musicales affirmées dans un environnement leur garantissant les meilleures perspectives d'épanouissement et de conduite de leur projet artistique personnel.

Il mène à la pratique artistique en amateur ou professionnelle.

Tout au long du cursus, les élèves se forgent une culture artistique, affinent leur capacité d'analyse, développent leur sens critique et esthétique.

Ce parcours est aussi l'occasion pour eux de vivre une expérience de groupe, d'apprendre à s'accepter et de renforcer leur confiance en eux.

### Comment postuler ?

En déposant un dossier lors de l'inscription au collège, une audition aura ensuite lieu avant les vacances de printemps et comprendra :

- un échauffement vocal et corporel
- la présentation d'une chanson choisie et préparée par l'élève
- un entretien de motivation (ce moment est une façon de se rencontrer et d'échanger simplement avec les élèves).

### Quel volume horaire ?

6ème	1h de chorale Obligatoire	1h30 d'enseignement par le professeur d'éducation musicale du collège	2h d'enseignement par le professeur de chant au conservatoire	1h30 d'enseignement par le professeur de chant au conservatoire
5ème	1h de chorale Facultative			
4ème	1h de chorale Facultative			
3ème	1h de chorale Facultative			